

RANDO DES MOT AUBRAC SAMEDI 06 SEPTEMBRE 2014

L'accueil administratif aura lieu à la salle des fêtes de SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE à partir de 8h00 et les départs seront donnés à 9h30.

Tous les randonneurs doivent impérativement présenter :

- Permis de conduire,
- Attestation d'assurance,
- Carte grise,
- Licence Ufolep pour ceux qui en possède une.

Les non licenciés Ufolep sont acceptés avec un surcoût d'assurance voir tarif ci dessous. Les motos doivent être conformes à la législation (éclairage, plaque, bruit)

Le circuit sera d'environ 120 km (2 boucles).

Les parcours seront fléchés en bleu avec des portions rouge selon le niveau du pilote.

Attention ce n'est pas une course, les randonneurs sont tenus de rouler en respectant , le code de la route ainsi que les autres usagers (piétons, vélo, ...) et l'état des chemins pour pérenniser notre activité.

Une pause casse-croûte ainsi que le ravitaillement sera effectué entre les deux boucles (salle des fêtes). Pour le ravitaillement (à votre charge) pensez aux bidons en fer marqué a votre nom. À l'arrivée un repas chaud sera servi à la salle des fêtes.

Aucune plainte ne pourra être déposée contre quiconque (membres de l'organisation ou randonneurs).

Frais d'engagement (comprenant le casse-croûte et le repas chaud) :

- 30 € licenciés UFOLEP
- 42 € non licenciés (30 € + surcoût assurance)

Le nombre de places sera limité à 200 pilotes.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Yannick 06 87 16 29 97.

À renvoyer à Mr BORDES YANNICK La Liavente 12420 ROUCHAUDY, accompagné : du coupon d'engagement et du règlement à l'ordre MOT AUBRAC

Les participants seront prévenus en cas d'annulation de la rando.

Inscription avant le 31 AOUT 2014

Nom..... Prénom..... Né le.....

Adresse..... Tel.....

N° de permis.....

N° d'assurance..... Compagnie.....

E mail..... N°licence Ufolep.....

Mme, Mr, demande à s'engager dans l'épreuve ci-dessus, reconnaît avoir pris connaissance du règlement particulier et s'engage à le respecter ainsi qu'à se conformer aux directives des organisateurs et des officiels.

Fait à:..... Le :.....